



Travail non déclaré chez des particuliers en region parisienne

Par **nanou1**, le **31/10/2009** à **23:02**

bonjour,

Combien de temp avons-nous pour faire a appel au prud'hommes pour travail chez des particuliers non declare et en ayant des preuves tels que des billets de train ect..temoignages de voisins..de ces gens. A yant travailler chez ces particuliers de mai 2007 A fevrier 2008.. Je dormais chez eux la semaine et parfois le w-e en cas de greve a la SNCF car je vis en normandie.

Ces personne ont ete au courant de ma future eventuelle demarche et m'on menacé au telephone et leur famille qui etait mes voisin me faisiat subir des tas de chose porte defoncée boite aux lettre pleine de dechets (excrement de chien, du lait, du yaourt) et j'ai meme etait recement agressee physiquement (au mois de juillet 2009) par la maman et la soeur du mon "ex employeur", j'ai meme deposer une plainte en constatant par medecin le traumatisme (au mois de juillet 2009) sans avoir de nouvelles jusqu'a aujourd'hui, et du coup j'ai demenagée pour pouvoir etre trankil et arreter de paniquer a chaque fois que je sortais de chez moi ou meme lorsque l'on sonné a la porte.

je suis deseperee il est vrai et je me sens perdue dois-je deposer un recours aux prud'hommes?

a-t-on le droit nous les gens qui faisons appel aux prud'hommes d'un soutien psychologique car je suis comme tetanise a l'idee de revoir ces gens et de de voir les confrontes après que la machine juridique soit mise en route?

je suis au chomage depuis 3 mois et ai-je droit a une aide juridictionnelle je possede l'ARE (allocation du retour à l'emploi) et je suis animatrice les mercredis et les vacances scolaires dans un centre social (en cdd) en attendant d'avoir un autre travail à temps plein.

P.S= j'ai deja ecrit a l'URSSAF de paris et de la region parisienne a montreuil (en fin 2008) mais pas de reponse jusqu'a maintenant, je leur ai demandé de retablir mes droits et ceux des autres jeunes filles suite a une enquete de leur part au sujet de ces particuliers, pour esclavages moderne.

merci beaucoup pour vos reactions et votre aide,
très cordialement.

Par **malgort**, le **01/11/2009** à **10:43**

Vous avez 5 ans pour faire valoir vos droits au prud'hommes.
Pour vous aidez ds votre demarche vous pouvez trouver un avocat (specialiste du droit du travail car ils le sont pas tous) ou alors allez voir un syndicat qui aussi peut vous accompagner ds votre demarche.

Par **nanou1**, le **24/11/2009** à **13:15**

bonjour,

où trouver un syndicat qui peut me conseiller un avocat?

S'il vous-plait, merci.

bien cordialement.

Par **malgort**, le **24/11/2009** à **23:29**

renseignez vous à la bourse du travail de votre ville (maison des syndicats) pour choisir un syndicats
pour un avocat regarez les pages jaunes ou sur internet.
Bonne continuation